Image not found or type unknown

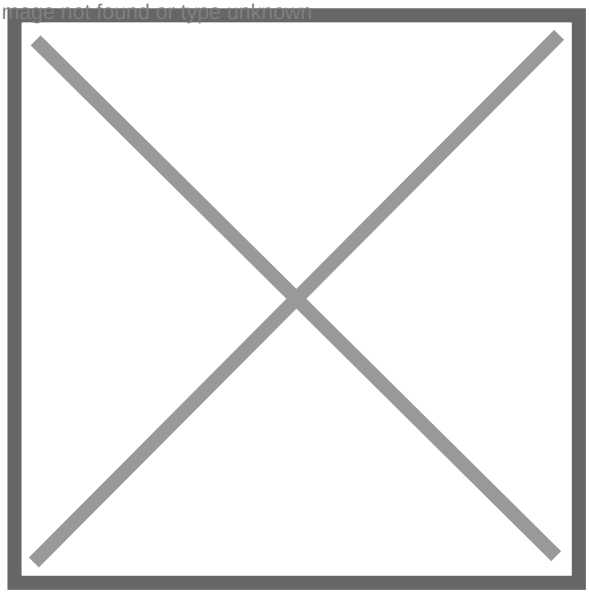

Distance à respecter pour plantation arbre

Par **kisscool6**, le **20/02/2016** à **00:24**

Bonjour

Besoin d'aide à propos de la distance à respecter pour la plantation d'arbre (des Cyprès) par rapport à un mur privatif.

J'ai un voisin qui plante une rangée de Cyprès qu'il a acheté à 50cm de mon mur privatif. Ce sont des arbres de 1M de haut environ mais qui ont pour vocation à atteindre les 5 mètres de haut.

On me parle d'arbre à haute tige et à basse tige. Que les premiers doivent être 2M et les seconds à 50cm.

Pourriez vous m'éclairer sur la question? J'ai peur pour les nuisances que peuvent occasionner ce genre d'arbre à ma propriété.
A-t-il le droit de le faire si près?
merci

Par **morobar**, le **20/02/2016** à **06:07**

Bonjour,
Le plus simple est de vous renvoyer à la page du service public qui résume en quelques lignes la situation juridique:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614
Si votre voisin rabat ses plantations à hauteur de 2 m, il pourra les conserver.

Mais bien se renseigner d'abord auprès de la mairie pour connaissance des usages locaux, qui dérogent souvent à la règle générale, notamment dans les grandes agglomérations.
Vous pouvez aussi aviser votre voisin qu'implanter une haie aussi près du mur l'empêchera de l'entretenir à cause d'un passage libre insuffisant.

Par **kisscool6**, le **22/02/2016** à **11:00**

Bonjour Morobar,

Merci pour votre réponse.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés